

Décision

Générale

colonial

## Décision n° 407 03/04/1953

Ministère  
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication  
3 avril 1953

Numéro JO  
n° 6 du 01/05/1953

Date du numéro  
1 mai 1953

### TEXTE INTÉGRAL

M. Abdoul Fatah Cassim, auxiliaire au Service Judiciaire, est désigné pour remplir par intérim les fonctions de commis-greffier près le Tribunal de Première Instance de Djibouti. M. Abdoul Fatah Cassim, avant d'entrer en fonctions, prêtera le serment prévu par la loi.